

lement dans la substance des circonvolutions, tout près de la ligne médiane au voisinage de la scissure dite de Rolando.

La balle est une balle de plomb cylindro-conique, peu déformée, du diamètre de 9 millimètres, autant que nous pouvons en juger. Elle a intéressé plusieurs points de la face inférieure du cerveau, au voisinage des orbites fracturés, mais elle n'a pas traversé de part en part la masse des hémisphères, comme pourrait le faire supposer, au premier abord, la situation dans laquelle elle a été retrouvée, situation opposée à celle de l'orifice d'entrée.

L'ouverture des cavités de la poitrine et de l'abdomen ne nous a révélé aucune altération notable des viscères. — Les poumons sont sains; le gauche présente seulement quelques adhérences anciennes. Le cœur est volumineux et chargé de graisse. — Le foie a une coloration gris bleuâtre et est d'un volume médiocre. L'estomac ne renferme aucun aliment; la muqueuse est seulement un peu teintée en rouge brun, comme elle pourrait l'être par le contact de vin rouge. — La vessie est distendue par une assez grande quantité d'urine. — Du côté des organes génitaux externes nous notons l'existence d'une hydrocèle ancienne peu volumineuse du côté droit.

Mais l'examen des membres supérieurs et inférieurs nous ayant révélé des traces nombreuses de violences, pour les décrire plus exactement, nous les passerons successivement en revue.

1° *Membre supérieur gauche.* — Sur la face dorsale de la première phalange du médus gauche, existe une teinte ecchymotique peu prononcée de la peau, mais par l'incision de celle-ci, on voit que du sang s'est épanché et s'est coagulé dans le tissu cellulaire sous-cutané. — A l'avant-bras, sur la face postérieure, au niveau de son tiers supérieur, il y a une saillie arrondie appréciable à la vue, avec coloration gris bleuâtre de la peau. Cette saillie est formée par un épanchement de sang coagulé dans le tissu cellulaire sous-cutané. Cet épanchement a le volume d'un demi-œuf de poule. — Sur le bord interne de l'avant-bras, vers sa partie moyenne, existent deux épanchements de sang coagulé, dans le tissu cellulaire sous-cutané. Ils n'ont chacun que le volume d'un œuf de pigeon. — A la partie externe et supérieure du même avant-bras, existent, en outre, deux ecchymoses du diamètre d'une pièce de 50 centimes; elles ont une teinte violacée pâle et s'accompagnent d'épanchement d'une petite quantité de sang dans le tissu cellulaire sous-cutané. — Au bras gauche, au niveau de la partie antérieure et moyenne du biceps, il y a une ecchymose du diamètre d'une pièce d'un franc avec infiltration de sang dans le tissu cellulaire sous-cutané. Enfin, sur la partie interne du même bras, au niveau de son tiers inférieur, existent trois autres ecchymoses de même diamètre, avec épanchement de sang coagulé dans le tissu cellulaire sous-cutané.

2° *Membre supérieur droit.* — Ce membre ne porte de traces de violences qu'en un point. A sa partie interne, à trois travers de doigt au-dessus de la saillie de l'épitrachée, il y a une ecchymose avec infiltration sanguine, du diamètre d'une pièce de 1 franc.

3° *Membre inférieur gauche.* — A la racine de ce membre, dans la région de l'aîne, vers le sommet du triangle de Scarpa, la peau forme une saillie volumineuse arrondie et offre une coloration légèrement violacée. En l'incisant, à ce niveau, nous constatons dans le tissu cellulaire sous-cutané un épanchement de sang coagulé, formant un caillot mou, d'un brun rougeâtre, du volume d'un gros œuf de poule, entouré d'une infiltration sanguine qui s'étend à presque toute la

région de l'aîne. Ce sang paraît avoir été fourni par la veine saphène interne. Au-dessous de l'aponévrose, entre les muscles, il n'y a pas d'infiltration sanguine. — A la jambe, du même côté, sur sa partie interne et moyenne, en un point qui répond au bord interne du tibia, existe une ecchymose du diamètre d'une pièce de 50 centimes.

4° *Membre inférieur droit.* — Il ne présente que deux ecchymoses, l'une à la jambe, l'autre à la cuisse au-dessus du genou. — Celle de la jambe droite occupe une position symétrique à celle de la partie interne de la jambe gauche et présente les mêmes dimensions. — Celle de la cuisse est située au-dessus et en avant de la saillie interne du fémur, en dedans de la rotule, elle a le diamètre d'une pièce d'un franc et s'accompagne d'infiltration de sang coagulé dans le tissu cellulaire sous-cutané.

Toutes ces ecchymoses offrent, d'une manière générale, une teinte faiblement violacée ou ardoisée, et résultent évidemment de violences exercées dans les derniers moments de la vie ou tout au moins dans les quelques heures qui ont précédé la mort.

La partie postérieure du tronc ne nous a pas présenté de traces de violences.

De l'examen qui précède, nous concluons : 1° La mort du sieur F... a été causée par un coup de feu dans la région temporale droite. — 2° Le trajet exactement horizontal suivi par le projectile dans l'intérieur du crâne, sans exclure l'idée de suicide, est plutôt en faveur de l'idée d'un homicide; mais la distance à laquelle le coup a été tiré ne pourra être évaluée que lorsqu'on aura constaté la nature de l'arme et la manière dont elle était chargée. — 3° Des violences nombreuses portant presque exclusivement sur la moitié gauche du corps et témoignant d'une lutte ont été exercées immédiatement ou peu de temps avant la mort. Elles ne peuvent résulter de la chute du corps s'affaissant sur lui-même dans l'hypothèse d'un suicide.

Il était nécessaire de procéder à l'examen de l'arme qui était présentée et qui, disait-on, avait causé la mort : cette mission fut confiée à deux armuriers qui, le 25 mai, déposèrent le rapport suivant :

#### II<sup>e</sup> Rapport. — Examen de l'arme à feu.

Conformément à l'ordonnance de M. le juge d'instruction, nous avons procédé à l'examen du revolver saisi. 1° Ce pistolet à six coups est de la fabrique Blanchard à Paris; il se charge avec poudre, balle et capsule séparées et se démonte assez aisément pour qu'on puisse rapidement substituer au cylindre déchargé un cylindre de rechange qui serait préparé à l'avance. L'arme est d'une longueur totale de 34 centimètres et pèse toute chargée 921 grammes, elle est donc assez lourde, assez embarrassante comme dimension, et difficile à porter aussi bien qu'à dissimuler dans les vêtements.

2° Les coups restés chargés dans le pistolet et dans le cylindre ou barillet de rechange, trouvés près de F..., contenaient 75 centigrammes de poudre de chasse et une balle cylindro-sphérique du poids de 7<sup>gr</sup>,75; seulement cette balle avait été mise à l'envers dans les chambres du cylindre, c'est-à-dire la pointe tournée vers la poudre, au lieu de la base. Cette méprise devait compromettre la justesse

du tir et dans tous les cas altérer la régularité des détonations et la pénétration des projectiles.

3° Nous avons essayé le revolver chargé de la sorte sur des pièces de peaux de gant pour nous rendre compte des effets de brûlure ou d'incrustation de poudre qu'un coup de ce pistolet aurait dû produire sur le visage, en admettant l'hypothèse d'un suicide; les résultats de cette expérience sont relevés sur le tableau joint au présent rapport. Les traces de brûlures et la projection de poudre persistent, comme on le voit, jusqu'à 20 centimètres d'une manière indiscutable, pour aller en s'affaiblissant et disparaître à 30 et 50 centimètres.

La position naturelle et instinctive du pistolet, dans l'hypothèse d'un suicide, c'est-à-dire le pistolet retourné, l'index sur la détente, n'indique qu'un écartement de 5 à 10 centimètres et correspondant à une direction oblique du trajet de la balle dans la tête. On peut cependant, en pressant le pistolet d'une certaine façon et en faisant fonctionner la détente avec le pouce au lieu de l'index, obtenir jusqu'à 33 centimètres d'écartement et une direction horizontale. A cet éloignement la constatation du tatouage devient très difficile.

4° La position et la forme du trou de balle constaté au haut de la fenêtre à droite indiquent parfaitement que cette balle est venue d'un point placé à hauteur d'homme vers la tête du lit, peut-être même assez près de la porte du cabinet. Nous avons obtenu nous-mêmes, du reste, une trace presque identique en tirant de ce point présumé, de manière à frapper un peu au-dessus de la première marque observée.

Il n'y a donc point d'in vraisemblance dans les allégations de P... relativement à la position de F... au moment où il prétend qu'il se serait donné la mort.

Le plus difficile à admettre, sans pourtant que l'impossibilité soit absolue, serait que F... se fût tiré un premier coup sans s'atteindre même légèrement.

5° Le bruit produit par les détonations est plus ou moins intense à cause du mode irrégulier de chargement, comme dans le cas présent. Le renversement du projectile, celui-ci étant un peu faible de diamètre pour les trous du barillet, et surtout n'ajustant pas parfaitement aux parois, ce renversement, avons-nous dit, apporte des modifications imprévues à la violence de la détonation et à la force de projection des balles. Ainsi, de deux coups tirés par nous avec le barillet de rechange tels qu'ils étaient chargés avant la mort de F..., un seul a été distinctement entendu dans la maison par des personnes non prévenues. Disons toutefois que la balle qui a frappé le mur lors de la mort de F... a subi une grande déformation, laquelle indiquerait que le coup a dû avoir une grande force et par conséquent faire beaucoup de bruit.

La poire à poudre, le moule à ballé et les capsules appartiennent bien au pistolet; quant à la poudre trouvée dans un sac en papier et remise par nous par précaution dans une boîte de fer-blanc, c'est de la poudre d'obus qui n'a pu servir à charger l'arme.

Quelles conséquences pouvait-on tirer de l'autopsie du cadavre et de l'examen de l'arme? Telle était la question posée à l'expert qui avait procédé à l'autopsie; elle donna lieu à un troisième rapport.

### III<sup>e</sup> Rapport. — La mort est-elle le résultat d'un meurtre ou d'un suicide?

Nous soussigné..., avons procédé aujourd'hui, 2 juin 1877, à l'examen de questions relatives à l'affaire P... et femme D...

M. le juge d'instruction nous a demandé si les constatations que nous avons faites relativement à la mort du sieur F... étaient de nature à nous faire conclure au suicide ou à l'homicide. Il a, en outre, attiré notre attention « sur une tache de sang existant à l'intérieur du pantalon, paraissant déjà ancienne et semblant correspondre à la plaie constatée dans la région de l'aîne. »

Pour résoudre les questions qui nous sont posées, en dehors des résultats de l'autopsie de F... qui sont consignés dans notre premier rapport, nous avons d'abord pris connaissance des lieux où le sieur F... a été trouvé mort; nous avons examiné ensuite les vêtements qu'il portait; enfin, nous avons assisté aux expériences qui ont été faites par les experts arquebusiers, dont nous avons actuellement le rapport entre les mains. — Ces différentes sources d'information ne nous ont fourni aucun document assez positif pour nous permettre de décider de la question de suicide ou homicide, et nous ne tirerons nos conclusions que des résultats que nous a donnés l'autopsie. Mais avant d'aborder la discussion de ces résultats et de leur donner la véritable signification qu'ils doivent, suivant nous, recevoir, nous pensons qu'il est utile, néanmoins, de dire quelques mots de l'examen des vêtements qui nous ont été présentés et des expériences de tir auxquelles nous avons assisté.

1° Le pardessus de F... portait des traces de boue desséchée, mais sans forme caractéristique, et il ne nous a pas paru possible d'en tirer aucune déduction. Le pantalon était largement taché de boue en deux points: au niveau de la fesse droite et au niveau du mollet droit, comme si F... s'était assis sur la terre humide ou sur un plancher boueux. — Le pardessus, la chemise et presque tous les vêtements portaient des taches de sang. — La situation de ces taches paraissait bien indiquer que ce sang provenait de la plaie de la région temporale droite, l'écoulement s'étant fait lentement et de haut en bas, ce qui concorde avec la situation accroupie ou assise dans laquelle a été trouvé le cadavre, soit qu'il se soit affaissé sur lui-même, dans le cas de suicide, soit qu'il ait été placé dans cette position, dans le cas d'homicide. — Le pantalon portait aussi extérieurement en avant, au-dessous de la ceinture, des taches de sang ayant la même origine. — Quant à la tache de sang qui existait à l'intérieur, au voisinage de l'entre-jambe, elle nous a paru pouvoir s'expliquer de la même façon, le sang ayant coulé par l'ouverture entre-bâillée du pantalon, en supposant que celui-ci ne fût pas en partie déboutonné. Du reste, cette tache de sang offrait le même aspect que les autres, rien n'indiquait qu'elle fût plus ancienne, et, dans tous les cas, elle ne provenait pas de la lésion que nous avons constatée au pli de l'aîne gauche, car dans cette région, il n'y avait pas de plaie proprement dite; la peau ne présentait aucune solution de continuité ayant pu fournir de sang à l'extérieur; il y avait seulement une contusion étendue ayant fourni un abondant épanchement de sang coagulé dans le tissu cellulaire sous-cutané. — Dans un sens ni dans l'autre, nous ne pensons pas qu'on puisse tirer aucune déduction utile de la situation de cette tache de sang à l'intérieur du pantalon. — Il en est de même de l'existence de plusieurs taches de sang sur les vêtements de la femme D..., notamment sur sa camisole, ces taches de

sang ayant pu y être déposées accidentellement par le contact avec des objets tachés de sang on même avec le cadavre de F..., si elle s'en est approchée après la mort.

2° Malgré les résultats fort nets sur certains points qu'ont fournis les expériences des experts arquebusiers, nous ne pensons pas qu'on puisse en tirer aucune déduction positive qui soit nettement pour ou contre l'idée de suicide.

Il est bien établi que le premier coup de revolver a été tiré au niveau de la tête du lit ou même un peu en arrière, près de la porte du petit cabinet, et il paraît aussi que l'arme, au moment où le coup est parti, avait le canon à hauteur d'homme. Mais comme ce coup n'a atteint F... en aucun point, il est difficile d'en tirer d'autre conclusion que celle-ci, à savoir que si F..., à ce moment, dirigeait l'arme sur lui-même, il était bien peu sûr de ses mouvements ou qu'une cause accidentelle a fait dévier le coup. Nous ajouterons, cependant, que si F... dirigeant le coup sur lui-même, ne se fût pas manqué, le trajet de la balle dans le crâne n'eût pas été horizontal comme l'a été celui du second coup, mais fortement oblique de bas en haut, ce qui est bien en harmonie avec l'idée d'un suicide. — Les essais faits en notre présence par les experts arquebusiers nous ont montré que les traces de brûlure autour du trou l'entrée de la balle, analogues à celles que nous avons constatées sur la région temporale de F..., répondaient au cas où le coup avait été tiré entre 15 et 20 centimètres. Bien que la peau, au moment de l'autopsie, ne présentât autour de la blessure aucune trace de grains de poudre, nous admettons que cette distance de 15 à 20 centimètres est réellement celle à laquelle le coup a été tiré. Cette distance par elle-même n'est pas incompatible avec l'idée du suicide, bien qu'au dire des experts, l'écartement de 5 à 10 centimètres soit le plus naturel, dans ce cas, et que pour rendre plus grand l'écartement, qui, il est vrai, pourrait alors atteindre 33 centimètres, il faille tenir le pistolet d'une certaine façon et en appuyant sur la détente avec le pouce. — Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que, lors même qu'il serait établi par les expériences que le coup a été tiré à 5 centimètres, on ne pourrait, pour cela, en conclure qu'il y a forcément eu suicide, la direction horizontale du trajet de la balle étant peu naturelle dans cette hypothèse, et le tir à bout portant pouvant se rencontrer dans le cas d'homicide.

Nous dirons donc, pour résumer notre opinion sur le coup de feu qui a tué F..., en ne considérant que la direction et la distance à laquelle il a été tiré, qu'il peut à la rigueur être le résultat d'un suicide, mais que cette hypothèse n'est pas la plus probable, en raison de la manière singulière dont elle suppose que l'arme a été tenue.

3° Si maintenant nous passons à l'examen des preuves qui nous sont fournies par les lésions cadavériques considérées dans leur ensemble, nous devons déclarer qu'elles sont toutes en faveur de l'idée d'un homicide. En effet, nous avons constaté sur le corps de F... quinze contusions ou épanchements sanguins dont quelques-uns très volumineux supposent des violences considérables. Ces contusions présentaient tous les caractères des lésions produites pendant la vie; partout le sang infiltré dans les mailles du tissu cellulaire sous-cutané était coagulé. En outre ces contusions étaient toutes récentes. En supposant qu'elles aient précédé d'un temps appréciable la mort, elles ne remontaient certainement pas à plus de quelques heures, ainsi que l'indiquait la teinte encore peu accusée des ecchymoses. — La situation de ces contusions, leur distribution au côté gauche du corps, prouvent qu'elles résultent d'une lutte et non d'une chute accidentelle. Dans aucun cas, le

corps, s'affaissant sur lui-même, au moment du suicide, n'eût pu produire de pareilles contusions et notamment celles du pli de l'aîne et de la face interne du bras gauche. Si, au contraire, nous supposons F... couché à terre et maintenu violemment, dans cette position, par un adversaire dont les mains appliquent le bras et l'avant-bras gauches sur le sol et dont le genou, appuyant fortement sur le pli de l'aîne, empêche les mouvements du membre inférieur, il n'est pas une des contusions que nous avons constatées qui ne trouve son explication naturelle. Pour arriver à cette conviction, il nous a suffi de distribuer exactement sur un dessin représentant un homme couché sur le dos les contusions telle que nous les avons décrites dans notre premier rapport, et il suffit de jeter les yeux sur le croquis que nous joignons à notre présent rapport pour voir que les cinq contusions les plus élevées sur le membre supérieur gauche représentent exactement les cinq doigts d'une main, et que sur l'avant-bras, les deux contusions du bord interne, d'un volume plus considérable, répondent chacune à la pression de deux doigts, et celle qui est voisine du pli du coude, à la pression isolée du pouce de la main gauche d'un adversaire placé dans la situation que nous avons indiquée. — Le volumineux épanchement sanguin de la partie supérieure et postérieure de l'avant-bras a été produit, dans ce cas, par la pression sur le sol de cette partie du membre. — L'épanchement sanguin plus volumineux encore du pli de l'aîne résulte, selon toutes probabilités, de la pression d'un genou, et les petites contusions de la face interne des jambes et du genou droit ont pu être produites par le pied de l'adversaire. — F... étant ainsi maintenu à terre par le côté gauche, le coup de revolver a pu être tiré par un second adversaire dans la région temporale, à une petite distance du côté droit du corps et la tête étant instinctivement soulevée par les efforts qu'il a dû faire pour se dégager. — Nous considérons comme absolument démontrée l'existence d'une lutte précédant la mort. Les conditions et la position du corps pendant cette lutte nous semblent avoir été telles que nous venons de l'indiquer et, de toute façon, elles ne s'en éloignaient que fort peu.

La déduction légitime est donc que F... ne s'est pas suicidé, et cette déduction ne pourrait être contestée, que s'il était prouvé que, peu de temps avant de se donner la mort, F... a eu à soutenir une lutte violente dans la position indiquée. Nous ne pouvons admettre que cette lutte ait eu lieu avant le moment où F... a été vu montant vers neuf heures pour se rendre à l'appartement où il a été trouvé mort le lendemain matin, car des contusions aussi nombreuses et aussi considérables eussent sinon empêché, du moins gêné la marche, et il s'en fût certainement plaint. Nous ajouterons que l'autopsie nous a montré l'estomac absolument vide d'aliments et de liquides, ce qui indique que le dernier repas avait eu lieu au moins quatre heures auparavant. Si donc F... a pris des aliments solides après dix heures du soir, et s'il n'a pas vomi, le moment de la mort devrait être reporté au delà de l'heure de minuit et demi qui a été indiquée comme étant l'heure à laquelle il se serait suicidé.

Nous résumerons notre opinion dans la proposition suivante : Les traces certaines d'une lutte violente soutenue par F... renversé à terre doivent faire rejeter l'idée de suicide et prouvent qu'il y a eu homicide.

IV. — *Rapports sur un cas d'assassinat. — Dissection des membres*<sup>1</sup>.

Au mois d'avril 1878, des débris humains étaient découverts dans un hôtel de la rue Poliveau, à Paris; peu de jours après, d'autres débris humains étaient également découverts dans une malle abandonnée au Mans. Trois experts furent chargés de les examiner et déposèrent les rapports suivants :

*1<sup>er</sup> Rapport. — Examen des débris humains trouvés à Paris.*

Nous soussignés..., avons procédé aujourd'hui, 7 avril 1878, à l'examen de débris humains découverts dans un hôtel de la rue Poliveau.

Les débris qui nous ont été présentés à la Morgue consistent en : 1° deux membres supérieurs désarticulés au niveau de l'épaule; — 2° deux cuisses formant deux tronçons désarticulés au niveau des articulations de la hanche et du genou.

Ces débris sont en très bon état de conservation, ils ne présentent extérieurement aucune trace de putréfaction et n'exhalent qu'une très légère odeur cadavérique.

1° MEMBRES SUPÉRIEURS. — Ce sont les membres supérieurs droit et gauche d'un même individu, qu'à la petitesse des mains, à l'état glabre de la peau, il est facile de reconnaître pour une femme. — La couche de tissu graisseux sous-cutané a une assez grande épaisseur, la peau est fine, l'épiderme un peu sali par des traces de poussière charbonneuse. — Le bras gauche porte en dehors, vers sa partie moyenne, un cautère en suppuration; un pois est encore logé dans sa cavité, et le tout était recouvert d'un pansement formé par une feuille de lierre non desséchée maintenue par un linge plié, qui nous ont été présentés. — La longueur de l'humérus est de 28 centimètres 1/2. — L'avant-bras ne présente rien à noter, aucune marque particulière n'y est visible ni aucune trace de violences, si ce n'est à la partie interne du coude gauche où, sur la saillie de l'épitrôchlée, nous constatons l'existence de deux petites ecchymoses à peine colorées extérieurement, de 5 à 6 millimètres de diamètre, avec infiltration de sang coagulé dans le tissu cellulaire. — La mensuration du radius des deux côtés nous donne pour cet os une longueur de 22 centimètres. — Les mains sont assez petites, normalement conformées et ne présentent pas d'une manière appréciable les déformations qu'y impriment certaines professions. — Tout ce qu'il est permis de conclure de leur inspection, c'est qu'elles n'étaient pas habituées à des travaux très pénibles. — Nous remarquons, à la paume des deux mains, et sur les doigts, à la face palmaire, des traces peu épaisses de sang, plus marquées dans l'espace qui sépare le pouce de l'index, au moins pour la main droite. — Les ongles sont mal entretenus, coupés courts, mais non précisément ras. — Au-dessous du bord libre de plusieurs d'entre eux il y a un peu de sang desséché, mais nous n'y constatons la présence d'aucune autre substance caractéristique.

Mais il y a aux deux mains des traces de violences très appréciables et résultant de pressions exercées dans les derniers temps de la vie.

1. Briand et Chaudé, *ouvr. cit.*, p. 464.

A la main gauche, autour de la base du pouce, sur sa face dorsale et sur l'éminence thénar, nous notons quatre ecchymoses ayant une teinte légèrement brunâtre, peu apparentes au premier abord; mais l'incision de la peau montre dans le tissu cellulaire sous-cutané du sang infiltré et coagulé. — Le diamètre de ces ecchymoses est de 8 à 10 millimètres. Elles sont disposées de la façon suivante :

1° Sur la face dorsale du pouce au niveau de son articulation avec le premier métacarpien; — 2° au niveau de l'articulation du premier métacarpien avec l'os du carpe qui lui correspond; — 3° plus en dedans sur le dos de la main, vers la partie la plus élevée du premier espace intermétacarpien; — 4° à la partie externe et supérieure de l'éminence thénar (paume de la main). — Sur cette même main gauche, il existe enfin une autre ecchymose plus étendue, de coloration brun ardoisé, très apparente, qui occupe tout le dos de la première phalange de l'annulaire, empiète sur l'espace interdigital de ce doigt et du médius, et se prolonge jusque sur la saillie articulaire au-dessous de la base de ce dernier doigt. — L'épanchement de sang coagulé au-dessous de la peau, sur le dos de la première phalange de l'annulaire, a une épaisseur notable.

La main droite n'offre que deux points portant des traces de violences :

1° Sur le milieu du dos de la seconde phalange du doigt médius, il y a une ecchymose d'environ dix millimètres de diamètre et une autre beaucoup plus petite siége sur le milieu du dos de la première phalange de ce doigt. — 2° La moitié interne du repli cutané qui entoure la racine de l'ongle du petit doigt a été déchirée, détachée de l'ongle et est desséchée; autant qu'on en peut juger, ce petit lambeau est infiltré de sang coagulé, et à la pulpe de l'extrémité du doigt on trouve, en incisant la peau, un peu de sang infiltré et coagulé, ce qui indique que l'extrémité de ce doigt a été soumise à une sorte d'écrasement et probablement à une morsure.

2° MEMBRES INFÉRIEURS. — Les deux tronçons de cuisses sont volumineux; la peau en est blanche, sans souillure particulière. Elle est doublée d'une couche de tissu graisseux ayant l'épaisseur du doigt à la racine du membre. — Les fémurs, qui sont intacts, ont des deux côtés une longueur de quarante et un centimètres, mesurée de la partie la plus élevée de la tête à la surface articulaire du condyle interne. Cette longueur des fémurs permet de conclure que la taille de la femme à laquelle ils ont appartenu était approximativement de 1 mètre 54 cent. — Il n'y a pas de traces de contusions ni de violences à la surface des deux cuisses. Mais la manière dont ces cuisses ont été désarticulées mérite de fixer l'attention. — Les deux tronçons sont coupés d'une manière symétrique, tant à la partie supérieure qu'à la partie inférieure. — La section de la peau a été opérée par un instrument tranchant à la racine du membre, suivant une ligne circulaire et à peu près perpendiculaire à l'axe de la cuisse. — La section de la peau est nette : à peine peut-on y remarquer quelques-unes de ces entailles très superficielles connues sous le nom de *queues* en médecine opératoire. — La section des muscles est faite selon un plan circulaire et également nette, bien qu'ils se soient inégalement rétractés, ainsi que cela arrive toujours. — Leur surface de section est d'un rouge brunâtre par suite d'un commencement de dessiccation, mais il n'y a pas de traces de putréfaction.

Du milieu des muscles coupés émergent le col du fémur et la tête de l'os. — La capsule articulaire a été assez exactement sectionnée à ses insertions, et sur le col du fémur on ne voit aucune trace de l'action de l'instrument tranchant. Sur le cartilage de l'une des têtes des fémurs on remarque seulement quelques traînées